OEA/Ser.W

CIDI/INF. 486/22

7 février 2022

Original: espagnol

NOTE CONCEPTUELLE

RÉUNION ORDINAIRE DU

ConseIL INTERAMÉRICAIN POUR LE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ (CIDI)

22 FÉVRIER 2022

(Élaborée par la Présidence du CIDI avec le soutien du Département de l’inclusion sociale du Secrétariat à l’accès aux droits et à l’équité)

THÈME : **RENFORCEMENT DES RÉSEAUX DE PROTECTION SOCIALE POUR UNE REPRISE INCLUSIVE, RÉSILIENTE ET DURABLE À PARTIR D’UNE APPROCHE FONDÉE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE : Reconnaître les incidences différenciées des crises sur les femmes et les groupes en situation de vulnérabilité dans les Amériques et y répondre.**

1. **Antécédents et justification**

La pandémie de COVID-19 a révélé et a accentué les inégalités structurelles tout en créant de nouvelles problématiques à l’échelle mondiale. Les deux dernières années se sont caractérisées par une grande incertitude liée à une importante crise sanitaire et économique dont les graves conséquences constituent des défis auxquels les États ne peuvent pas se soustraire.

Des chercheurs et chercheuses dans ce domaine ont remarqué que l’une des conséquences de la pandémie a été une fragilisation d’importants progrès que la région avait réalisés après des décennies de lutte contre la pauvreté et de renforcement des systèmes de protection sociale, ces derniers consistant en l’ensemble de politiques visant à garantir des droits économiques, sociaux et culturels de base comme la santé, l’éducation, le travail, une alimentation adéquate et la sécurité sociale, entre autres[[1]](#footnote-1)/. En même temps, ce nouveau panorama socioéconomique compromet sérieusement les possibilités pour les États d’atteindre les objectifs établis dans le Programme de développement durable à l’horizon 2030[[2]](#footnote-2)/.

La protection sociale constitue un “mécanisme indispensable pour apporter de l’aide aux personnes en temps de crise”[[3]](#footnote-3)/. Comme l’indique la Commission économique pour l’Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), les réponses en matière de protection sociale doivent combiner des mesures à court terme nécessaires pour s’occuper des manifestations les plus graves de l’urgence (revenu garanti universel, accès universel aux tests, aux vaccins et aux soins médicaux, aux services de base et à l’habitation, à une alimentation adéquate et à l’éducation) avec d’autres mesures à moyen et à long terme (santé universelle, stratégies d’inclusion au travail pendant la reprise), visant à garantir l’exercice des droits de la personne par le renforcement de l’état de bien-être et la prestation d’une protection sociale universelle[[4]](#footnote-4)/.

Pour affronter la pandémie, les gouvernements de la région ont dû réagir rapidement et ont utilisé des programmes sociaux existants, en les ajustant pour répondre aux besoins des groupes les plus vulnérables. À savoir : des programmes d’assistance sociale – l’expansion des transferts monétaires, des bons spécifiques temporaires –; des programmes et initiatives visant à mitiger la chute des revenus des travailleurs de l’économie informelle; des programmes d’alimentation; des subsides pour les services relatifs à l’habitation; la réduction et/ou la flexibilisation des heures travaillées et/ou le télétravail, notamment[[5]](#footnote-5)/.

À cet égard, examiner comment la pandémie affecte des groupes particuliers aidera à accroître l’efficacité des efforts déployés pour la contenir et à réduire au minimum les incidences négatives éventuelles. Cette réunion est proposée pour aborder les progrès réalisés et les défis qui se posent à la mise en place de réseaux et de systèmes de protection sociale visant une reprise inclusive, résiliente et durable suite à la COVID-19 en adoptant une approche tenant compte des différences des incidences sur les femmes et les groupes en situation de vulnérabilité.

La Commission interaméricaine des femmes (CIM-OEA) a publié divers articles établissant des raisons fondamentales pour reconnaître les incidences différentiées de la pandémie sur la vie des femmes[[6]](#footnote-6)/. Cela indique l’importance d’appliquer des politiques et des programmes visant spécifiquement à aborder les fossés et les inégalités entre les sexes qui mettent en danger l’accès à des débouchés et affectent négativement l’autonomie des femmes pour le libre exercice de droits humains de base. La situation est la même pour des groupes en situation de vulnérabilité qui sont souvent plus affectés par la crise et qui sont les principaux bénéficiaires des réseaux de protection sociale.

Les instruments de protection sociale doivent prendre un caractère multisectoriel en ce qui concerne l’aide apportée, étant entendu que l’éclosion de COVID-19 aura à long terme des répercussions sociales et économiques distinctes pour chaque personne. Pour aborder efficacement les problématiques auxquelles sont confrontées les femmes dans la région, de même que d’autres groupes en situation de vulnérabilité, il sera essentiel de disposer d’une protection sociale qui tienne compte des différences d’incidence. Pour ce faire, les États sont appelés à faire ce qui suit : concevoir ou élargir des programmes de transferts monétaires capables de transformer les relations hommes-femmes; mettre en place des services d’aide en nature pour veiller à la santé sexuelle et reproductive; veiller à ce que les programmes de protection sociale répondent aux risques de violence fondée sur le sexe; promouvoir et appuyer l’application par les gouvernements et les entreprises de mesures tenant compte de la perspective de la parité hommes-femmes et favorables à la famille, notamment[[7]](#footnote-7)/.

À cet égard, le défi que doivent relever les gouvernements et les organisations internationales pour mettre en œuvre des politiques visant l’équité dans la mitigation de la crise et la relève pourrait constituer une occasion pour que ces politiques soient appropriées et effectives, dans la mesure où elles répondent aux besoins de l’ensemble de la population, en reconnaissant les incidences différentiées selon le sexe, l’identité, le niveau socioéconomique, l’ethnie, la race, notamment[[8]](#footnote-8)/.

La pandémie offre en outre aux gouvernements de la région une occasion d’explorer, de réviser, de redéfinir et d’étendre leurs politiques en matière de protection sociale, ou même d’innover en proposant de nouvelles solutions visant à construire et à consolider des systèmes intégrés, qui permettront à nos sociétés de se relever et d’être mieux préparées à affronter de futures crises, qu’elles soient sanitaires, économiques ou environnementales[[9]](#footnote-9)/.

1. **But de la réunion**

La présente réunion du CIDI donnera aux États membres l’occasion de discuter de priorités qu’ils peuvent mettre en action pour accroître la collaboration régionale pour le renforcement de la protection sociale de façon intégrale et durable en tant que stratégie fondamentale pour aborder les besoins sociaux persistants dans les Amériques, y compris les besoins nouveaux qui découlent de la pandémie de COVID-19.

La réunion examinera des initiatives qui pourraient prévoir des mesures spécifiques destinées à mieux utiliser les capacités institutionnelles de réponse face à la crise, à appuyer la conception de politiques de protection sociale de plus en plus effectives et à entreprendre des programmes et des interventions visant à obtenir des résultats, capables de renforcer les réseaux de protection sociale actifs, afin de garantir le bien-être social en tenant compte tout particulièrement des segments les plus vulnérables de la population : les femmes, les Autochtones et les personnes d’ascendance africaine, les personnes handicapées, les personnes âgées, notamment.

Les exposés de responsables de gouvernements ainsi que d’experts et d’expertes qui participeront à la réunion viseront principalement à tracer un portrait du rôle qu’ont joué les réseaux de protection sociale dans la mitigation des effets des crises et à présenter les stratégies éventuelles d’action concertées en vue d’élargir leur couverture et leur durabilité suivant une approche tenant compte des droits de la personne et de la parité hommes-femmes.

Les États membres partageront de bonnes pratiques, des innovations en matière de politique publique, de même que des initiatives et des instruments ayant été utiles pour faire face à la crise en soulignant les leçons apprises pendant le processus; ils décèleront les fossés et les besoins dans ces domaines; enfin, ils partageront des occasions de partenariat en vue de favoriser le développement social au niveau régional.

**3. Pertinence pour le Secrétariat général de l’OEA et ses mandats**

La thématique proposée pour la présente réunion coïncide avec les thèmes abordés par le Groupe de travail 2 établi dans le cadre du processus ministériel du développement social du CIDI[[10]](#footnote-10)/: “Systèmes de protection sociale qui mènent au développement social, par le biais de la réduction de la pauvreté et de l’inégalité, et qui élargissent la protection sociale selon une approche intégrale”. Ce groupe coordonne actuellement un atelier virtuel de formation et de partage de données d’expériences relativement au thème “Politiques et innovations en matière de protection sociale destinées à mitiger les effets de la pandémie de COVID-19”.

Par ailleurs, l’une des lignes stratégiques pour le développement intégré établies dans le Plan stratégique intégré 2016-2020 de l’OEA, approuvé par les États membres le 31 octobre 2016, par la résolution AG/RES. 1 (LI-E/16) de l’Assemblée générale, est “Promouvoir l’inclusion sociale assortie d’équité qui contribuera au développement durable dans les Amériques”. À cet égard, cette réunion a pour but d’aider à atteindre l’un des objectifs stratégiques établis dans le plan susmentionné (7.2), soit : “Contribuer à renforcer les capacités des États en matière de développement inclusif assorti d’équité”.

La résolution **“Promotion d’initiatives continentales en matière de développement intégré : Promotion de la résilience”** [AG/RES. 2967 (LI-O/21)] approuvée par l’Assemblée générale lors de sa cinquante-et-unième session ordinaire, tenue du 10 au 12 novembre 2021, demande instamment aux États membres de “…continuer à renforcer leurs systèmes de protection sociale pour en venir à une couverture universelle, conformément aux objectifs du Programme de développement durable à l’horizon 2030 et à prendre en considération les besoins des foyers à bas revenu et ceux des populations vulnérables qui ont été touchés le plus fortement à cause de la pandémie de COVID-19. De même, à dynamiser et à actualiser leurs bases de données en matière de protection sociale et leurs statistiques de mesure multidimensionnelle de la pauvreté le cas échéant, pour atteindre une inclusion sociale conforme à la nouvelle réalité”. En même temps, elle demande instamment aux États membres de participer activement aux groupes de travail ainsi qu’à la mise en place des activités organisées par le Secrétariat à l’accès aux droits et à l’équité pour la mise en œuvre du “Plan d’action de Guatemala 2019” ([CIDI/REMDES/doc.6/19 rev. 3](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=XLVIII.4%20CIDI/REMDES/doc&classNum=6&lang=f)).

1. **Structure de la réunion**

Pour le déroulement de la réunion, divers orateurs seront convoqués pour aborder les principaux défis et les principaux débouchés rencontrés pour tirer parti des réseaux de protection sociale dans les Amériques et pour les renforcer, ainsi que pour échanger sur la formulation et la mise en application de réponses plus inclusives et plus accessibles selon une approche fondée sur les droits humains et la parité hommes-femmes. Les États membres auront l’occasion de participer à un dialogue interactif guidé par la Présidente du CIDI.

**PREMIÈRE PARTIE :** Interventions des hauts fonctionnaires chargés du développement social. Maximum de 7 minutes pour leur exposé.

* Panama – Ministère du développement social – Présidence pro tempore du Conseil de l’intégration sociale centraméricaine (CIS).
* Barbade – Ministère de l’habilitation des personnes et des adultes âgés.
* Uruguay – Ministère du développement social.

Questions visant à orienter les interventions des hauts fonctionnaires :

1. Quels sont les principaux défis auxquels votre pays est confronté pour resserrer les mailles du réseau de protection sociale?
2. Quels débouchés en matière de collaboration ou de soutien technique votre pays pourrait-il offrir pour la coopération régionale dans ce domaine?

**DEUXIÈME PARTIE :** Panel technique dans lequel les participants auront au début un maximum de 5 minutes pour présenter leurs idées et ensuite 2 minutes pour répondre à des questions ciblées formulées par l’animatrice.

Une fois terminé le temps alloué aux questions posées aux orateurs invités ainsi qu’aux réponses de ceux-ci, les délégations seront invitées à partager de bonnes pratiques, des besoins, des défis latents ainsi que des opportunités et/ou demandes spécifiques en matière de collaboration continentale relativement à cette thématique.

**ANIMATRICE :** madame Maricarmen Plata, Secrétaire à l’accès aux droits et à l’équité de l’OEA.

**Panélistes invités :**

* Mexique – Secrétariat au bien-être et Présidence du Groupe de travail 1 pour la mise en œuvre du Plan d’action de Guatemala de la Commission interaméricaine de développement social (CIDES).
* République dominicaine – Cabinet de coordination de politique sociale – Présidence du Groupe de travail 2 de la CIDES et siège de la Cinquième Réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés du développement social (V REMDES), qui aura lieu en 2022.
* Représentant de la CEPALC.

Questions visant à orienter les interventions :

1. Quels sont les défis les plus importants et les domaines prioritaires d’action à l’étape post-pandémie?
2. CEPALC : Du point de vue régional, quel rôle ont joué les réseaux de protection sociale afin de mitiger les effets de la crise créée par la COVID-19
3. Mexique et République dominicaine : Comment estimez-vous que l’OEA pourrait contribuer au renforcement de la protection sociale dans les Amériques?
4. **Résultats de la réunion**

On s’attend à ce que la réunion contribue à faire ce qui suit :

1. Fournir des renseignements sur les principales tendances, les principaux défis et débouchés spécifiques pour que les États membres de l’OEA élargissent et renforcent leurs efforts visant à obtenir une protection sociale universelle capable d’offrir des réponses promptes et opportunes face aux crises et aux catastrophes.
2. Cerner des priorités d’action et des possibilités de partenariat pour le renforcement des réseaux de protection dans le but de favoriser le développement et l’inclusion sociale au niveau régional.
3. Encourager les États membres à partager de bonnes pratiques, des politiques et des programmes ayant donné des résultats positifs et qui abordent les fossés en matière d’accès, de portée et de durabilité des systèmes de protection sociale dans les Amériques, en s’assurant tout particulièrement de leurs effets positifs sur les personnes les plus vulnérables.
4. Sensibiliser les États membres à l’incidence différente des situations de crise – qu’elles soient sanitaires ou socioéconomiques – sur les femmes et promouvoir les droits de la personne par le biais de la parité hommes-femmes dans les mesures de protection adoptées par les gouvernements.

CIDRP03454F01

1. . CEPALC (2020), communiqué de presse, Disponible à l’adresse suivante : <https://www.cepal.org/es/temas/proteccion-social>. [↑](#footnote-ref-1)
2. . CEPALC (2020) [Informe Especial COVID-19 No. 3](https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/45527/5/S2000325_es.pdf) “El desafío social en tiempos del COVID-19.” (Le défi social à l’ère de la COVID-19)

   <https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/45527/5/S2000325_es.pdf>

   Les systèmes de protection sociale occupent une place importante dans les [Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies](https://sustainabledevelopment.un.org/). (i) Dans l’objectif 1.3 (cible 3 de l’objectif 1), on demande instamment de mettre en place “des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d’ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient”. [↑](#footnote-ref-2)
3. . Organisation internationale du Travail (2020) “Hay que subsanar los déficits de protección social en los países en desarrollo para atajar crisis futuras” (Il faut éliminer les insuffisances de protection sociale dans les pays en développement pour s’attaquer à des crises à venir). Disponible à l’adresse suivante : <http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_744713/lang--es/index.htm> [↑](#footnote-ref-3)
4. . CEPALC (2020) “El desafío social en tiempos del COVID-19” (Le défi social à l’ère de la COVID-19). Disponible à l’adresse suivante : <https://www.cepal.org/es/publicaciones/45527-desafio-social-tiempos-covid-19> [↑](#footnote-ref-4)
5. . CEPALC (2021) “Herramientas de protección social para enfrentar los efectos de la pandemia de COVID-19 en la experiencia de América Latina” (Outils de protection sociale pour faire face aux effets de la pandémie de COVID-19 dans l’expérience de l’Amérique latine).

   <https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwjUyJDTr631AhVgrJUCHQPHAZEQFnoECAkQAQ&url=https%3A%2F%2Frepositorio.cepal.org%2Fbitstream%2Fhandle%2F11362%2F47412%2F1%2FS2100613_es.pdf&usg=AOvVaw1ymCsbi3pF-jdKuVgDRZt7> [↑](#footnote-ref-5)
6. . Série de publications “COVID-19 en la vida de las mujeres” (La COVID-19 dans la vie des femmes) CIM-OEA (2020-2021) <https://www.oas.org/es/cim/COVID-19.asp> [↑](#footnote-ref-6)
7. . UNICEF (2020) “La protección social con perspectiva de género durante la COVID-19: Nota técnica” (La protection sociale dans la perspective de la parité hommes-femmes pendant la COVID-19 : Note technique) https://www.unicef.org/media/68641/file/Gender-responsive-social-protection-during-covid-19-SP.pdf [↑](#footnote-ref-7)
8. . SARE-OEA (2020) “Guía práctica de respuestas inclusivas y con enfoque de derechos ante el COVID-19 en las Américas” (Guide pratique de réponses inclusives selon une approche fondée sur les droits face à la COVID-19 dans les Amériques), dans lequel Alejandra dirige le premier chapitre : “Mujeres, igualdad de género y COVID-19” (Les femmes, la parité hommes-femmes et la COVID-19)

   <https://www.oas.org/es/sadye/publicaciones/GUIA_SPA.pdf> [↑](#footnote-ref-8)
9. . Nora Lustig et Mariano Tommasi, CEPALC (2020) “El Covid-19 y la protección social de los grupos pobres y vulnerables en América Latina: un marco conceptual” (La COVID-19 et la protection sociale des groupes pauvres et vulnérables en Amérique latine : cadre conceptuel)

   <https://www.cepal.org/es/publicaciones/46836-covid-19-la-proteccion-social-grupos-pobres-vulnerables-america-latina-un-marco> [↑](#footnote-ref-9)
10. . Créé en 2019 en vue de la mise en œuvre du “Plan d’action de Guatemala” émané de la Quatrième Réunion des ministres et hauts responsables en matière de développement social (REMDES), mars 2019, ville de Guatemala, Guatemala.

    <https://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=XLVIII.4%20CIDI/REMDES/doc&classNum=6&lang=f> [↑](#footnote-ref-10)